

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ENLIST DUO™ Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

der un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2,4-D choline salt	2,4-D choline salt	1048373-72-3	24.4
Sel de DMA glyphosate	Sel de DMA glyphosate	34494-04-7	22.1
Propylèneglycol	Propylèneglycol	57-55-6	>= 3 - < 10 *
LAURYLDIMETHYLAMINE OXIDE	LAURYLDIMETHYLAMINE OXIDE	1643-20-5	>= 1 - < 3 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 40

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact avec les yeux.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts
Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2,4-D choline salt	1048373-72-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
Propylèneglycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains
Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Protection des yeux
Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Brun

Odeur : Amine.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.6 - 6.17
Méthode: Electrode de pH

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C
Méthode: Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93, vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.17 g/cm³ (20.0 °C)
Méthode: Densimètre numérique

Solubilité
Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas de données disponibles.

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : 32.7 mPa,s (20.0 °C)
14.9 mPa,s (40.0 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

26.3 cP (25 °C)

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : oui

Substance de référence: Permanganate de potassium

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Inconnu.
Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Aucune.
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,500 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.10 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

2,4-D choline salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 639 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison des propriétés physiques; des températures plus élevées peuvent générer des vapeurs dont les niveaux suffisent pour provoquer de l'irritation et d'autres effets.
Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs.
Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

CL50 (Rat): > 1.79 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Sel de DMA glyphosate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs.

CL50 (Rat): > 1.9 mg/l
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Propylèneglycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 317.042 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2,700 mg/kg
Remarques: Il peut y avoir une sensation de ballonnement ou de distension dans l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

2,4-D choline salt:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

2,4-D choline salt:

Résultat : Corrosif

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE Ligne directrice 429

Composants:

2,4-D choline salt:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Propylèneglycol:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Composants:

2,4-D choline salt:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Sel de DMA glyphosate:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Propylèneglycol:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Composants:

2,4-D choline salt:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Il n'y a pas d'évidence de carcinogénicité dans des études de toxicité sur des animaux de laboratoire. Alors que certaines études épidémiologiques signalent une association positive entre l'exposition au 2,4-D et le cancer, une analyse du poids de la preuve des données épidémiologiques a montré qu'il n'y a aucune indication que le 2,4-D cause du cancer chez l'homme.

Sel de DMA glyphosate:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire., Une évaluation du poids de la preuve d'études épidémiologiques suppose aucune association entre l'exposition de glyphosate et de cancer.

Propylèneglycol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

2,4-D choline salt:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Chez les animaux de laboratoire, des doses excessives toxiques pour les parents ont causé, chez la progéniture, une baisse du poids et du taux de survie. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Sel de DMA glyphosate:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Propylèneglycol:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

2,4-D choline salt:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Sel de DMA glyphosate:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Propylèneglycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,4-D choline salt:

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Acide (dichloro-2,4 phénoxy) acétique
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.
Muscles.
Les observations sur des animaux comprennent:
Irritation gastro-intestinale.
Vomissements.

Sel de DMA glyphosate:

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Glyphosate.
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Propylèneglycol:

Remarques : Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylèneglycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

2,4-D choline salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Sel de DMA glyphosate:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Propylèneglycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 59.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 62.02 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 13.18 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 2,000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1688 mg/kg poids corporel.
Point final: mortalité
- DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Méthode: Autres directives

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

DL50 par voie orale (*Apis mellifera* (abeilles)): > 206 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
Méthode: Autres directives

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Composants:

2,4-D choline salt:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (*Poecilia reticulata* (Guppy)): 8.4 - 70.7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Pteronarcys californica*): 1.6 - 15 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 24.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

CE50 (*Lemna gibba*): 0.58 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 63.4 mg/l
Point final: croissance
Durée d'exposition: 32 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 79 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
Remarques: Les renseignements se rapportent au composé principal.

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 5620 mg/kg par voie alimentaire.
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): >

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

500 mg/kg poids corporel.
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 94 microgrammes/abeille
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Sel de DMA glyphosate:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Glyphosate.
Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 38 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 40 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Lemna gibba): 12 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 14 d
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

ErC50 (Skeletonema costatum): 18 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 1001 et 5000 ppm).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Propylèneglycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19,000 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 7 d
Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

2,4-D choline salt:

Biodégradabilité : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Sel de DMA glyphosate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.
Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Propylèneglycol:

Biodégradabilité : aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 81 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: OECD Ligne directrice 306 ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 69.000 %
Le temps d'incubation: 5 d

70.000 %
Le temps d'incubation: 10 d

86.000 %
Le temps d'incubation: 20 d

: 1.53 kg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC)
ThOD : 1.68 kg/kg

Photodégradation : Constante de vitesse: 1.28E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

LAURYL DIMETHYLAMINE OXIDE:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2,4-D choline salt:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Sel de DMA glyphosate:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Glyphosate.
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Glyphosate.
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Propylèneglycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 0.09
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

LAURYL DIMETHYLAMINE OXIDE:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :
Remarques: Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

2,4-D choline salt:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 20 - 136
Méthode: Mesuré
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

Sel de DMA glyphosate:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).
Glyphosate.
Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Propylèneglycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Produit:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant très persistante et très bioaccumulative (vPvB).

Composants:

2,4-D choline salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Sel de DMA glyphosate:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Propylèneglycol:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

et vPvB bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

LAURYLDMETHYLAMINE OXIDE:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.
Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version 1.0 Date de révision: 05/01/2023 Numéro de la FDS: 800080002768 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/01/2023

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 30958

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION IRRITE LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:

les petits mammifères

les oiseaux

Organismes aquatiques

plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ENLIST DUO™ Herbicide



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/01/2023	800080002768	Date de la première parution: 05/01/2023

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

Dow IHG	:	Dow IHG
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	05/01/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-2726

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F